

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL EN DATE DU 28 FEVRIER 2024

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - Exercice 2024

Annexé à la délibération n° 2024-001

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
1 CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES.....	4
1.1 Environnement économique.....	4
1.2 Environnement financier.....	4
1.3 Déficit public	5
1.4 Dette publique.....	6
1.5 Comparaisons européennes.....	6
1.6 Situation financière des collectivités locales.....	7
1.7 Dotations de l'Etat en 2024.....	8
1.8 Fonds d'accélération de la Transition Ecologique.....	10
1.9 Evolutions démographiques des membres du Syndicat	10
2 SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT	11
2.1 Epargne brute.....	11
2.2 Structure des recettes réelles de fonctionnement.....	12
2.3 Taux de réalisation des recettes	12
2.4 Investissements.....	13
2.5 Endettement et capacité de désendettement	14
3 PROJETS PORTES PAR LE SYNDICAT	15
3.1 La Défense de la Forêt Contre l'Incendie - DFCL.....	15
3.2 La Charte Forestière de Territoire Grand Estérel - CFTGE.....	15
3.3 L'Opération Grand Site Estérel - OGS.....	17
4 ACTIONS PORTEES PAR LE SYNDICAT EN 2024.....	20
4.1 Axe 1 - Préserver le paysage et valoriser le patrimoine.....	20
4.2 Axe 2 - Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux	25
4.3 Axe 3 - Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public	29
CONCLUSION.....	30

A quoi sert un Rapport d'Orientations Budgétaires ?

Le Rapport d'Orientations Budgétaires a lieu dans un délai maximum de dix semaines précédant le vote du Budget Primitif en M57. Il doit permettre d'informer sur la situation financière du Syndicat, de poser les orientations stratégiques de l'action menée et à venir et de présenter les perspectives tant en investissement qu'en fonctionnement pour le Budget 2024, dans le cadre de la stratégie financière définie et portée par le Syndicat.

Que doit-il expliquer ?

La loi précise que le débat doit se tenir sur la base d'un rapport qui présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, des éléments sur les dépenses de personnel.

Comment se structure le Rapport d'Orientations Budgétaires ?

Le Rapport d'Orientations Budgétaires donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Il précise les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de contributions, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre le Syndicat et ses membres.

1 CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES

1.1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La loi de Finances 2024 promulguée le 30 décembre 2023 table sur une croissance économique de 1,40 % pour 2024 et un retour de l'inflation à 2,50 % contre 4,90 % en 2023.

Au-delà de 2024 les prévisions gouvernementales figurent dans la loi de programmation des Finances Publiques 2023-2027 qui a été votée comme la loi de finances elle-même par la procédure du 49-3. Cette loi de programmation, contrairement aux trois précédentes, est très peu ambitieuse quant à la maîtrise des déficits (-4,70 % prévu en 2027) et de la dette publique (108,00 % du PIB en 2027) et escompte, en lieu et place de l'Etat, une contribution positive des collectivités locales et des administrations sociales, aux comptes publics.

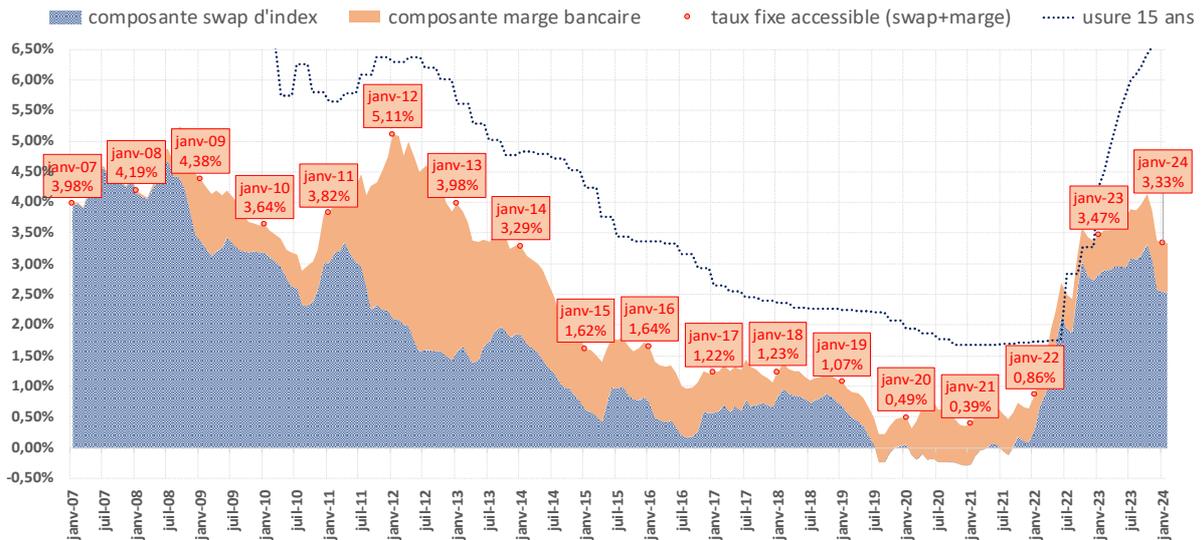
Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP), organe indépendant composé de quatre magistrats de la Cour des Comptes, du Directeur général de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et de quatre personnalités nommées par les Présidents et Présidents de la commission des finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat a émis son jugement le plus sévère sur une loi de finances 2024 depuis sa création en 2013.

Le HCFP a pointé aussi bien une forte surestimation de la croissance du PIB en 2024 au regard du consensus des économistes français et européens qu'une « **trajectoire de dette qui expose au risque d'une divergence accrue avec le reste de la zone euro** ».

1.2 ENVIRONNEMENT FINANCIER

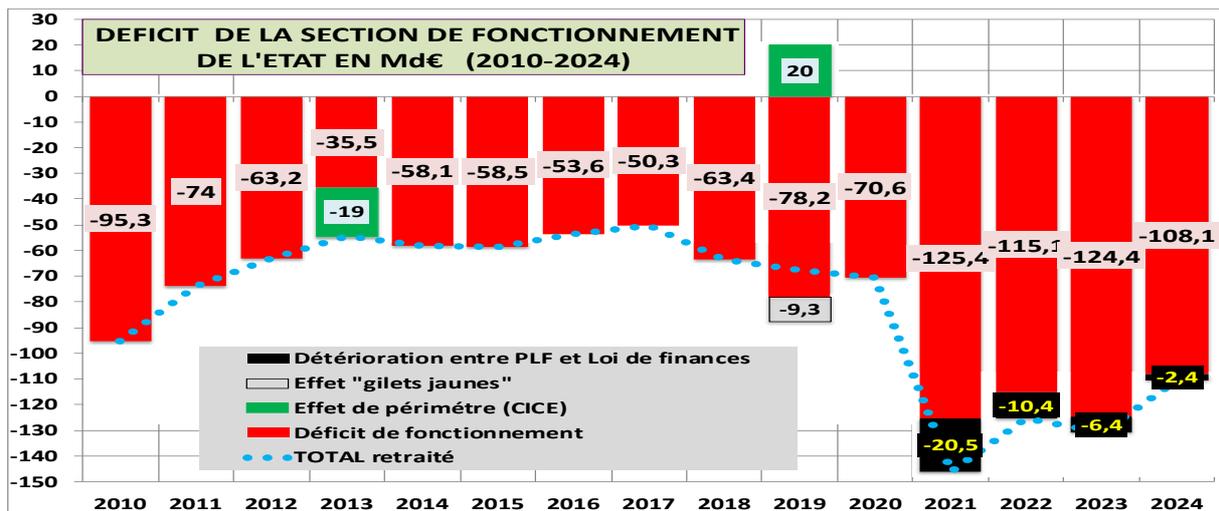
L'année 2023 s'est caractérisée par une croissance quasi-continue des taux d'intérêt et aussi des marges bancaires, les offres aux collectivités ayant dépassé le seuil de 4 % en octobre. Elles ont toutefois fortement reflué au début de l'hiver par suite de premiers succès des banques centrales dans leur lutte contre l'inflation. En conséquence les collectivités ont plutôt utilisé à se financer à présent à taux indexé.

Taux fixes (15 ans amortissables) proposés aux collectivités depuis 2007



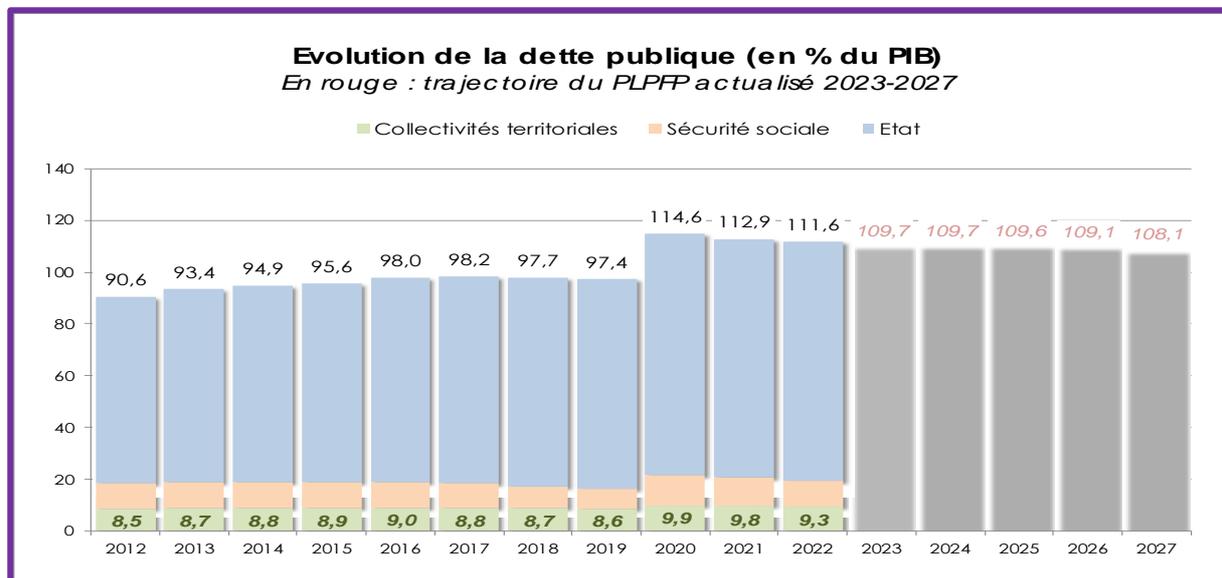
1.3 DEFICIT PUBLIC

Pour la quatrième année consécutive, le déficit de fonctionnement du Trésor dépasse les 100 milliards d'euros soit les deux tiers des dépenses de personnel de l'Etat qui sont donc payées par emprunt. Pour que l'Etat respecte les règles d'équilibre financier qu'il impose par ailleurs à l'ensemble des collectivités locales, il faudrait ajouter 265 milliards d'impôts supplémentaires soit passer le taux normal de TVA de 20 à 44 %... De leur côté, après plusieurs années d'équilibre (2015-2021) les collectivités affichent un déficit au sens de Maastricht estimé à 0,3 % du PIB en 2023.



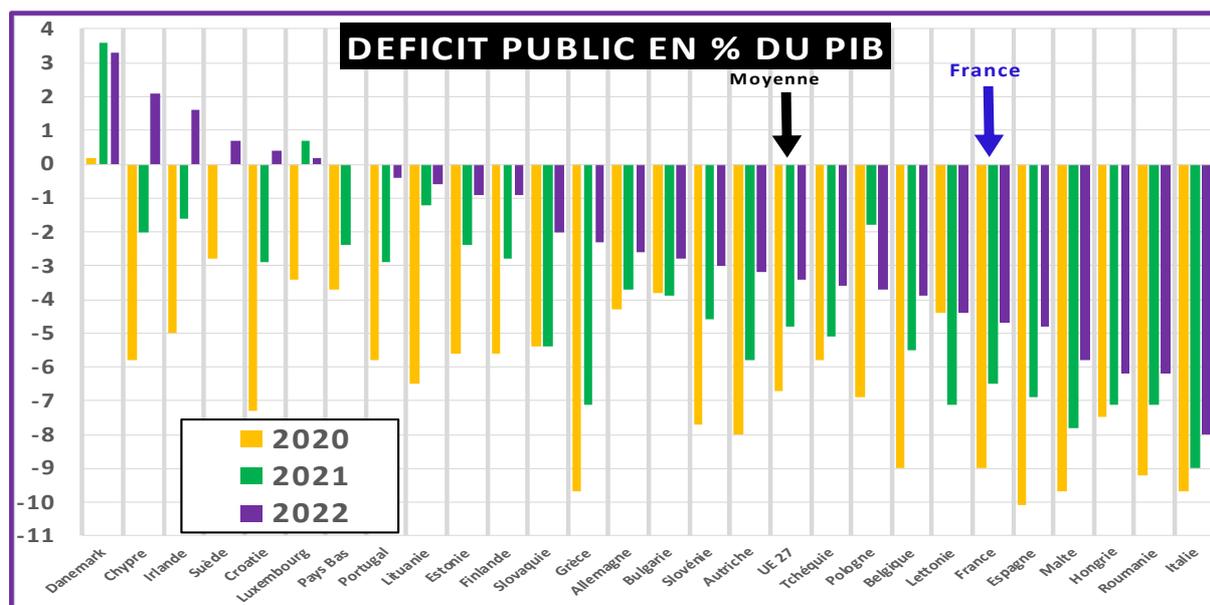
1.4 DETTE PUBLIQUE

Le désendettement envisagé par la loi de programmation des finances publiques (2023-2027) est extrêmement lent à 108 % du PIB escomptés pour 2027, alors même que la moyenne des 27 pays membres de l'Union européenne était à 84 % dès 2022. Sur ce total la dette de l'Etat représente plus de 80 % et celle des collectivités locales moins de 9 %.



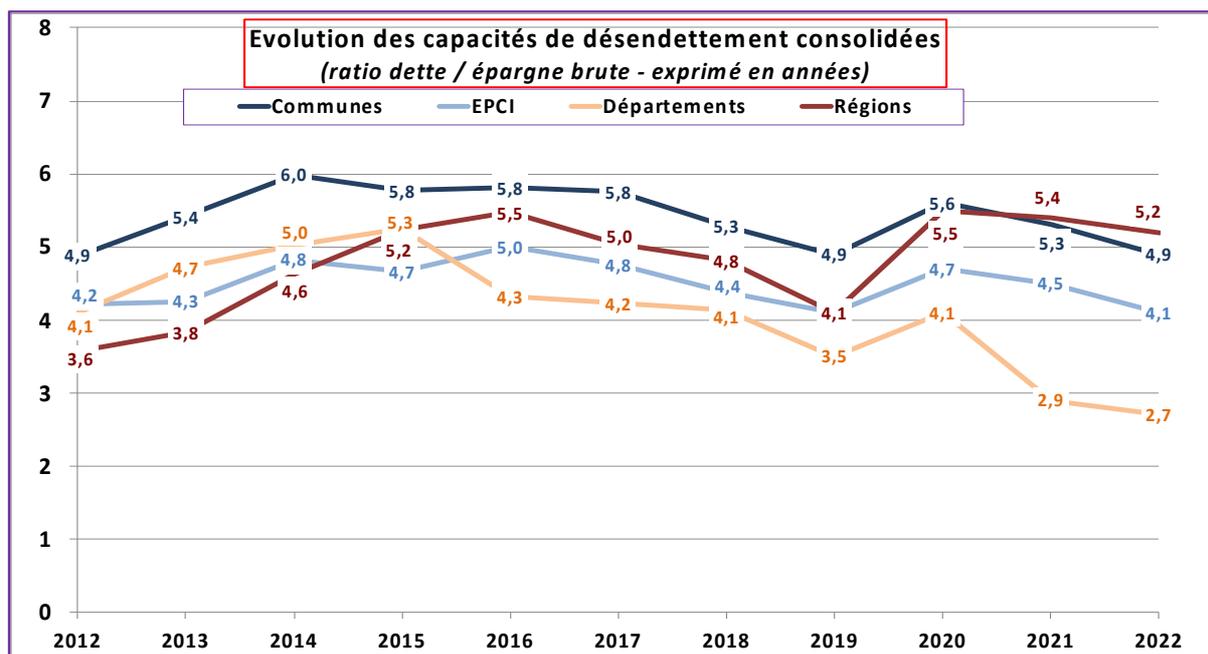
1.5 COMPARAISONS EUROPEENNES

A fin 2022, la France se situait au 22^{ème} rang des 27 pays de l'Union européenne, en matière de déficit public, avec -4,7 % contre -3,4 % pour la moyenne européenne.



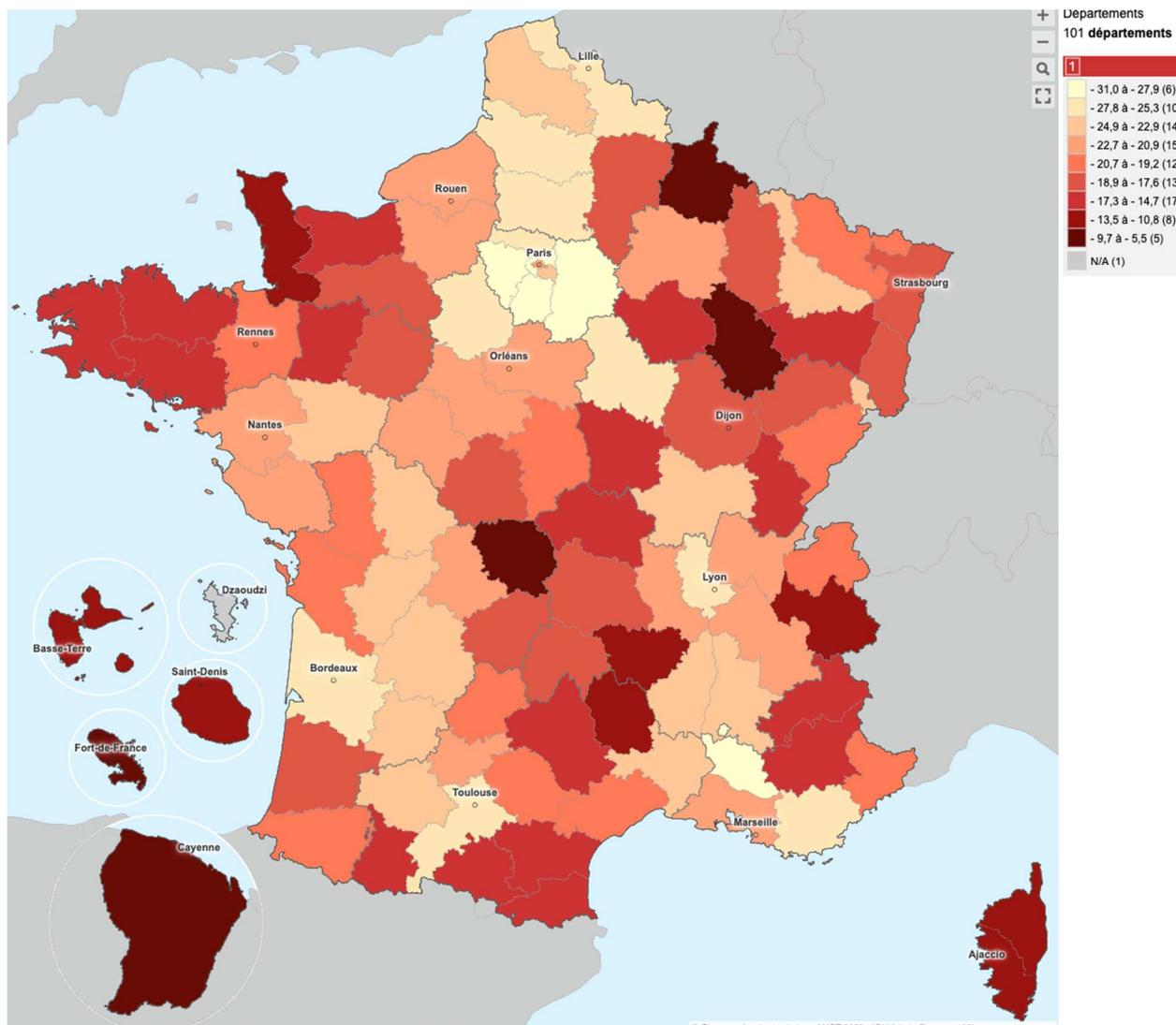
1.6 SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

A fin 2022, les comptes des collectivités locales affichaient une bonne santé globale, le bloc communal et les régions autour de 4 à 5 ans de capacité de désendettement et les Départements à 2,7 ans soit les meilleurs ratios depuis... 2007.



L'année 2023 s'est terminée par une chute de 22,7 % des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) par rapport à 2022. Seules les Ardennes, la Creuse, la Haute-Marne, la Martinique et la Guadeloupe font mieux que -10 %. A l'inverse les Hauts de Seine, la Seine Saint Denis et l'Essonne accusent une chute de plus de 30 %. Beaucoup de Départements de plus d'un million d'habitants comme le Nord, le Rhône, la Gironde, la Haute-Garonne, la Seine-et-Marne, le Val d'Oise et les Yvelines se situent entre -25 % et -30 %.

C'est également le cas pour le Var avec des recettes immobilières en chute de 26,50 % alors que celles des Alpes-Maritimes ne se replient que de 20,30 %. Paris est à -21,30 %.



1.7 DOTATIONS DE L'ETAT EN 2024

Malgré un abondement de 320 millions d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la dotation forfaitaire des communes sera écrêtée en 2024 alors qu'elle ne l'avait pas été en 2023 tandis que la dotation de compensation des EPCI cédera 1,64 %.

ECRETEMENTS

Effet pop. Communes et divers : + 32,07 M€

Forfaitaire des communes

-25,24 M€ (-0,37%)

Maximum 1% des RRF

DGF DES
COMMUNES ET EPCI

Majoration 320 M€

affectés à 190 M€ de
péréquation et 30 M€

(sur les 90 M€) de
croissance de la DI

DI : dotation
d'intercommunalité

+ 90 M€

Dotation de compensation EPCI

: -76,83 M€ (-1,64%)

Choix du Comité des Finances Locales effectué le 6 février 2024 :
augmentation de 10 M€ de la seule DSU au-delà des minimums fixés par
la loi de finances (140+150+0+90) et imputation des 42,07 M€ de
minoration résiduelle (au-delà des 60 M€) à 60 % sur la forfaitaire et 40 %
sur la dotation de compensation

Péréquation 300 M€

DSU 150 M€

DSR +150 M€

DNP. 0 M€

1.8 FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Sujet important au regard des compétences du Syndicat, l'Etat annonce pour 2024 une majoration des fonds verts portés à 2,25 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et 1,125 milliards d'euros de crédits de paiement, ceci en relation avec l'article 15 de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 par laquelle un engagement est pris de réduire de 30 % d'ici à 2027 le rapport entre crédits « défavorables » à l'environnement et ceux au contraire « favorables ou neutres » à l'égard des objectifs de transition écologique.

Toutefois la présentation faite par le gouvernement au cours de la discussion parlementaire ayant été pour le moins ambiguë, l'Association des Maires de France a fait déposer une question parlementaire pour savoir quelle part de ces lignes relatives à la transition écologique sont des nouveaux financements et quelle part ne sont que du recyclage de concours existants au travers de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Il n'a pas encore été apporté de réponse ministérielle à cette question parlementaire.

Par ailleurs, le compte administratif (ou le Compte Financier Unique - CFU) des collectivités de plus de 3.500 habitants appliquant l'instruction M57 devra **obligatoirement** comprendre dès 2024 une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ». Elle portera à ce stade sur les seules dépenses d'investissement et elle distinguera les dépenses selon qu'elles contribuent négativement ou positivement à la transition écologique au regard de la nomenclature européenne

1.9 EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU SYNDICAT

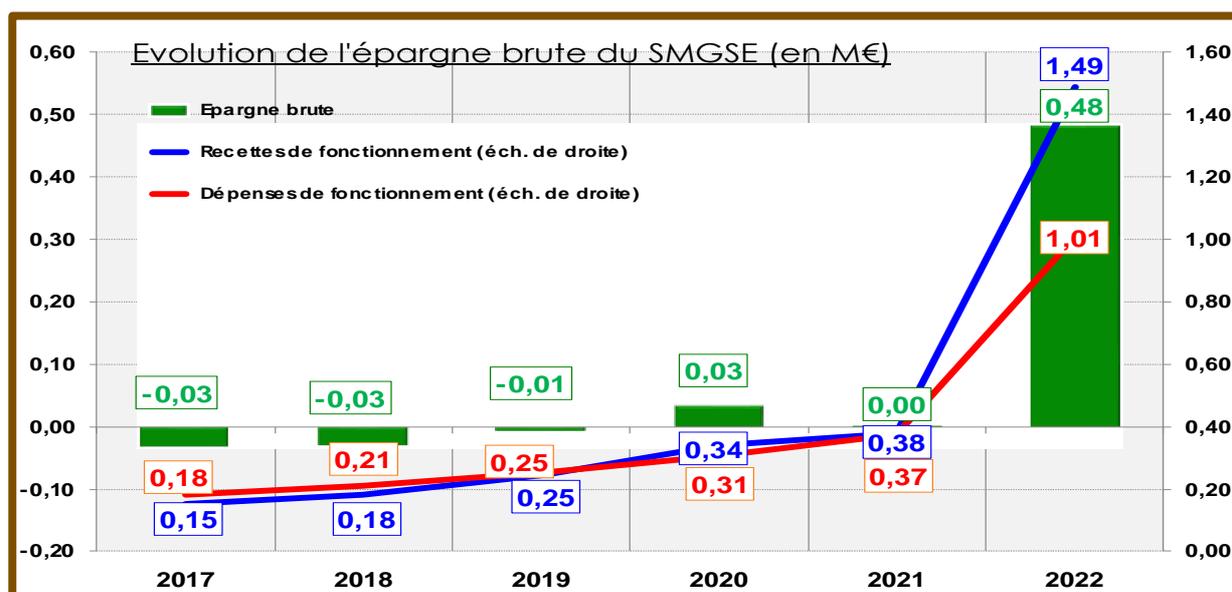
Quatre des six communes directement membres du Syndicat et sept des neuf communes indirectement membres via leur intercommunalité voient leur population DGF augmenter entre 2023 et 2024, deux communes sont stables.

CODE INSEE	NOM	POP DGF 2023	POP DGF 2024	DELTA	INTERCOMMUNALITE
6138	THEOULE-SUR-MER	3 972	3 972	0,00%	CA DES PAYS DE LERINS
83001	LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	3 123	3 110	-0,42%	ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION
83008	BAGNOLS-EN-FORET	3 561	3 590	0,81%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83029	CALLIAN	4 081	4 238	3,85%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83055	FAYENCE	6 803	6 928	1,84%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83061	FREJUS	73 227	74 539	1,79%	ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION
83080	MONS	1 235	1 267	2,59%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83081	MONTAUROUX	7 411	7 507	1,30%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83099	PUGET-SUR-ARGENS	8 546	8 594	0,56%	ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION
83107	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	21 887	22 222	1,53%	ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION
83117	SAINT-PAUL-EN-FORET	2 050	2 036	-0,68%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83118	SAINT-RAPHAEL	52 280	52 613	0,64%	ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION
83124	SEILLANS	3 364	3 464	2,97%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83133	TANNERON	1 836	1 852	0,87%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83138	TOURRETTES	3 694	3 694	0,00%	CC DU PAYS DE FAYENCE

2 SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT

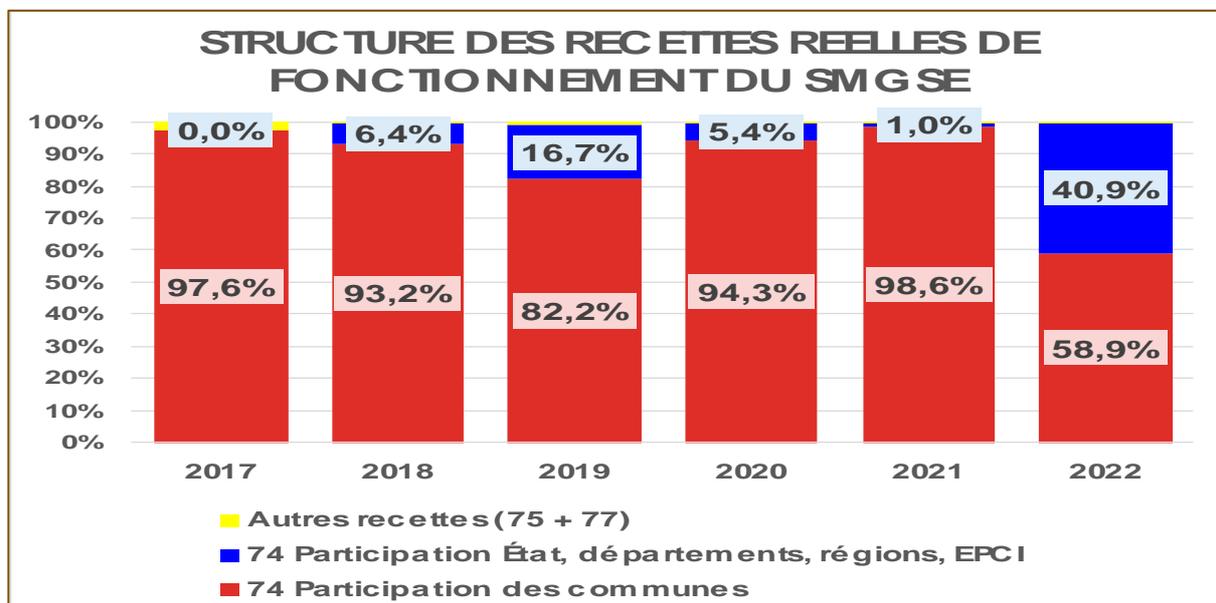
2.1 EPARGNE BRUTE

En 2022, les recettes de fonctionnement du Syndicat ont été confortées permettant de dégager une épargne brute significative. En comptabilité économique elle se situe non pas à 0,48 million d'euros mais à 0,40 million d'euros compte-tenu de restes à réaliser de fonctionnement à prendre en charge.



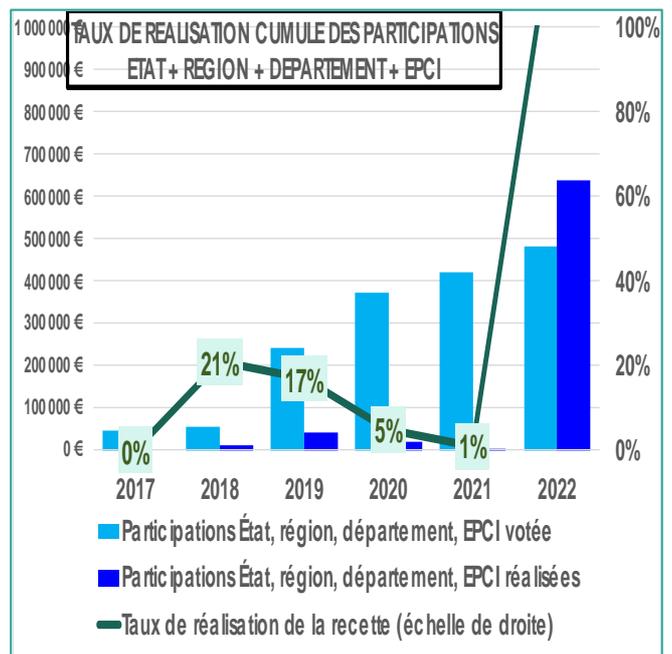
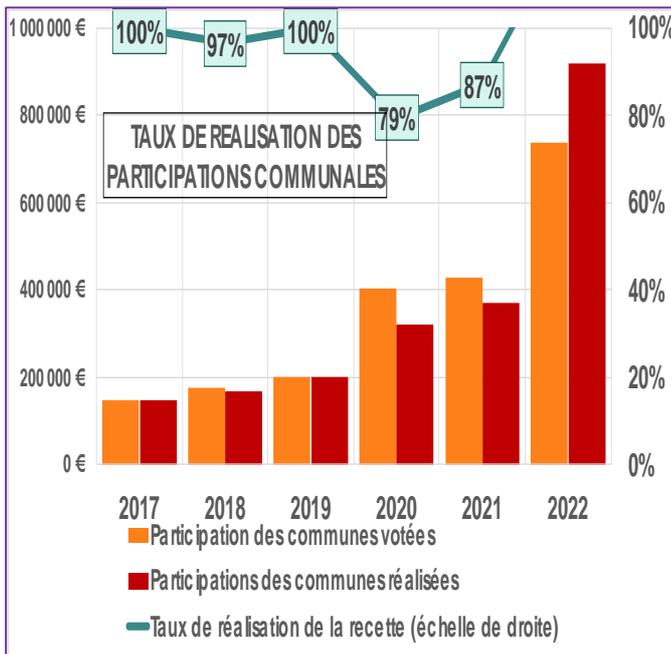
2.2 STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2022 le Syndicat a pu mobiliser des concours extérieurs à ses membres lui permettant de renforcer ses moyens d'intervention. Les pourcentages ci-dessous prennent en compte les restes à réaliser de contributions.



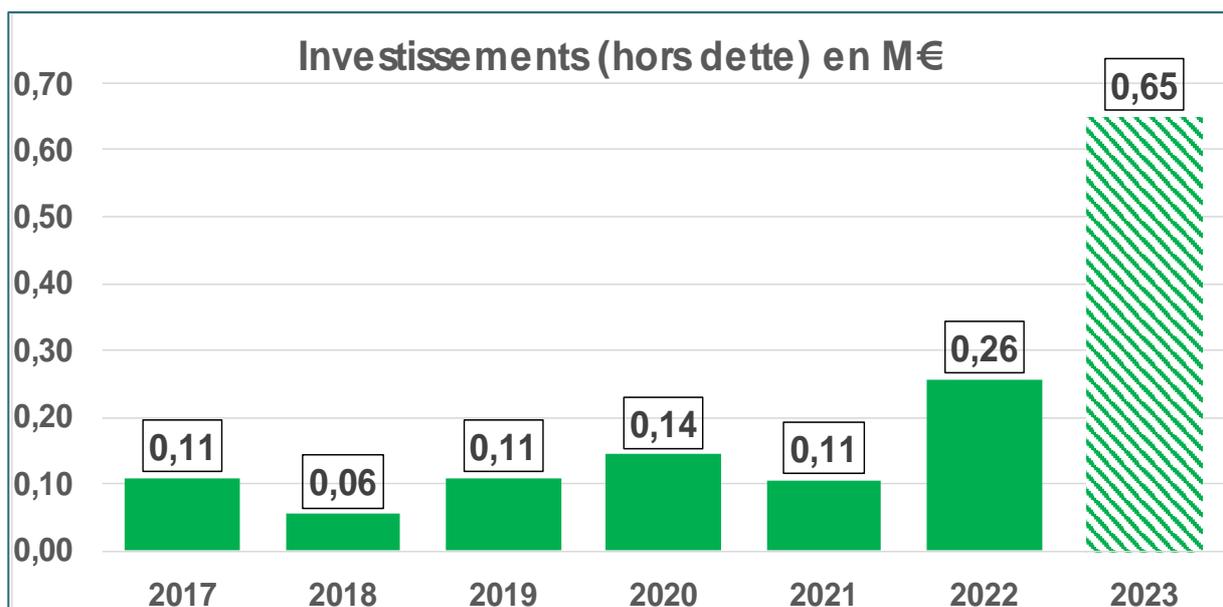
2.3 TAUX DE REALISATION DES RECETTES

La réalisation des recettes qui avait été modeste sur les années précédentes, principalement pour les concours de tiers, ont dépassé les prévisions budgétaires au cours de l'exercice 2022.



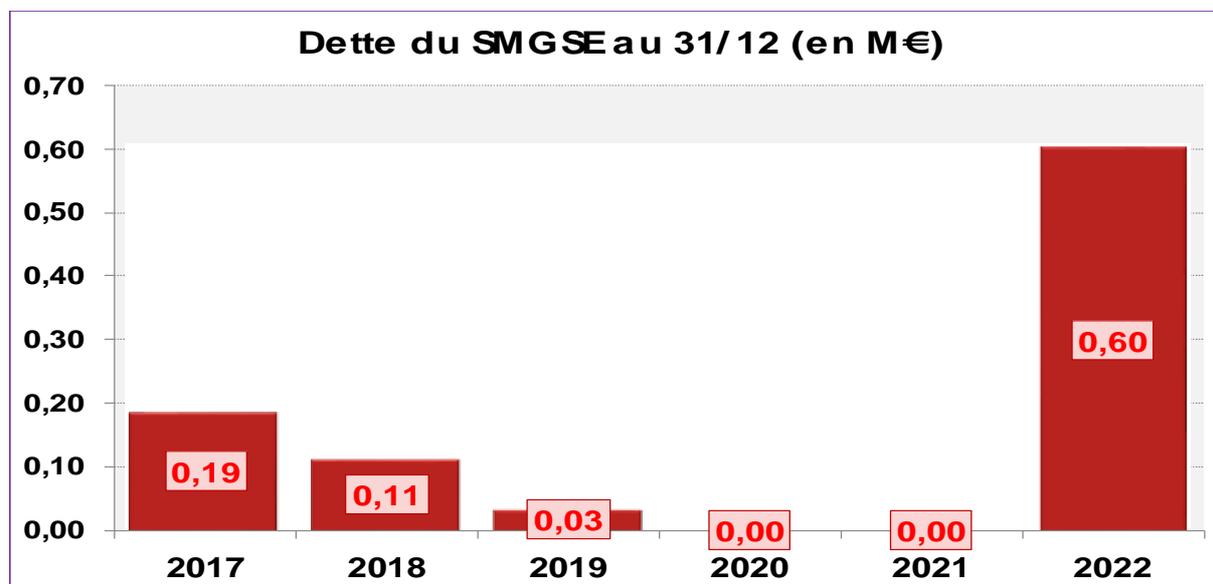
2.4 INVESTISSEMENTS

L'épargne brute ainsi constituée a permis en 2022 de doubler la capacité d'investissement des années précédentes à 255.000 euros avant d'atteindre en 2023 un nouveau palier à 651.000 euros.



2.5 ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

A fin 2022, l'encours de dette était de 600.000 euros ce qui représentait une capacité de désendettement de **1,5 an**, en prenant en compte 480.000 euros d'épargne brute comptable moins 80.000 euros de restes à réaliser de fonctionnement soit 400.000 euros d'épargne brute économique.



3 PROJETS PORTES PAR LE SYNDICAT

Le budget 2024 a été dimensionné pour répondre aux objectifs des projets suivants :

3.1 LA DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE - DFCI

La vocation première du Syndicat est la mise en œuvre du **Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du massif forestier de l'Estérel** sur les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens et Saint-Raphaël. L'extension de son périmètre au territoire de la commune de Roquebrune-sur-Argens a fait l'objet d'une étude en 2023 qui se terminera en 2024.

Le PIDAF est un document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement d'un massif forestier en vue de prévenir les risques d'incendie et de lutter contre eux. Agréé par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2018, il répertorie les travaux à exécuter. Par ailleurs, la protection au titre de la Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) s'exerce également à travers la réalisation d'études ou encore la prise de servitudes pour assurer la maîtrise foncière. Ces travaux et études peuvent faire l'objet de financements par le Conseil Départemental du Var, la Région Sud, l'Etat ou l'Europe via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

En termes de réalisation, ils peuvent être effectués :

- par la régie par du Conseil Départemental du Var et par les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) du pôle de Défense de la Forêt Contre l'Incendie de l'Office National des Forêts (ONF),
- par des entreprises retenues lors de passations de marchés publics.

3.2 LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE GRAND ESTEREL - CFTGE

Depuis 2015, le Syndicat porte la **Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE)**. Le territoire concerné comprend les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Mandelieu-la-Napoule, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et Théoule-sur-Mer. La Charte a été signée par l'ensemble de ces communes mais également par les Départements des Alpes-Maritimes et du Var, la Région Sud et l'Office National des Forêts.

L'orientation D de la CFTGE prévoit le lancement d'une Opération Grand Site (OGS) dans le massif de l'Estérel. Une large part du plan d'actions de la CFTGE a été repris dans le plan d'actions de l'OGS Estérel.

PLAN D' ACTIONS CFTGE A 10 ANS	
ORIENTATION A	Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels - Maintenir et protéger le patrimoine naturel et la biodiversité
Action A1	Améliorer la gestion du risque incendie à l'échelle interdépartementale
Action A2	Inciter les propriétaires privés et aider les communes à exploiter la forêt
Action A3	Connaître et développer la demande locale en bois et liège
Action A4	Mettre en place un projet local d'exploitation et de consommation de bois ou liège local
Action A5	Maintenir une présence agricole dans des zones à enjeux majeurs pour la défense des forêts contre les feux de forêts ou la sauvegarde de l'environnement
Action A6	Renforcer l'activité apicole sur le massif
Action A7	Définir des réseaux de piste utiles pour chaque activité pratiquée en forêt (apiculture, dessertes forestières, DFCI, pastoralisme, chasse, accueil, ...)
ORIENTATION B	Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel
Action B1	Améliorer l'intégration paysagère des équipements du massif Grand Estérel
Action B2	Définir des prescriptions pour les travaux forestiers adaptés aux enjeux locaux
Action B3	Améliorer la connaissance du patrimoine présent dans l'espace forestier à proximité des chemins
Action B4	Limiter l'expansion du mimosa et d'autres espèces invasives dans le milieu naturel
Action B5	Réhabiliter écologiquement et paysagèrement le site de l'ancien lac de l'Ecureuil
ORIENTATION C	Partager l'espace forestier du Grand Estérel
Action C1	Réaliser une étude de fréquentation
Action C2	Réaliser un Schéma d'Accueil du Public
Action C3	Améliorer la compréhension mutuelle entre les différents acteurs du massif
Action C4	Communiquer sur les activités pratiquées en forêt, sensibiliser et éduquer à la fragilité du massif
Action C5	Renforcer la surveillance du massif
ORIENTATION D	Mettre en place une gestion concertée du territoire Grand Estérel
Action D1	Animer la CFTGE
Action D2	Mettre en place des points d'accueil et d'information au sein du massif de l'Estérel
Action D3	Mobiliser les financements pour la mise en œuvre des actions de la CFTGE et l'entretien du massif de l'Estérel

Tableau 1 : Plan d'actions de la CFTGE à 10 ans

3.3 LA DEMARCHE GRAND SITE DE FRANCE POUR LE MASSIF DE L'ESTEREL – OGS ESTEREL

L'**Opération Grand Site Estérel** (ou Démarche Grand Site de France), est la démarche proposée par l'Etat aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation.

En 2023, le périmètre de l'OGS Estérel a été étendu sur les communes de Roquebrune-sur-Argens et du Muy. Le Site Classé du Rocher de Roquebrune est entièrement concerné par cette extension. Le périmètre OGS Estérel porte actuellement sur les espaces forestiers, littoraux et marins des communes suivantes :

- les Adrets-de-l'Estérel,
- Bagnols-en-Forêt,
- Fréjus,
- Le Muy,
- Mandelieu-la-Napoule,
- Puget-sur-Argens,
- Roquebrune-sur-Argens,
- Saint-Raphaël,
- Théoule-sur-Mer.

Un plan d'actions OGS Estérel à 5 ans a été validé en Comité de Pilotage du 07 décembre 2023.

PLAN D' ACTIONS OGS A 5 ANS	
AXE 1	PRESERVER LE PAYSAGE ET VALORISER LE PATRIMOINE
ORIENTATION 1	Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère
Action 1	Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site
Action 2	Coordonner les actions de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes
Action 3	Compléter les actions de prévention incendie et améliorer la culture du risque incendie des habitants et des visiteurs
Action 4	Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs
Action 5	Réduire l'impact paysager d'aménagements existants
Action 6	Requalifier paysagèrement des portions de routes goudronnées intérieures
Action 7	Promouvoir les activités agricoles et pastorales sur des secteurs stratégiques pour la DFCI, les paysages et la biodiversité
Action 8	Préserver l'apiculture dans l'Estérel
Action 9	Valoriser les produits de terroir de l'Estérel
Action 10	Mettre en valeur le patrimoine des maisons forestières de l'Estérel
Action 11	Préserver le patrimoine de villégiature belle Epoque et de son paysage de ville jardin
Action 12	Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur
Action 13	Mettre en valeur des sites emblématiques de niveau 1
Action 14	Mettre en valeur des sites emblématiques de niveau 2
ORIENTATION 2	Révéler l'exceptionnel - préserver les sites sensibles terrestres et marins
Action 15	Canaliser les cheminements, éviter la divagation dans l'espace naturel des visiteurs sur les secteurs à fort enjeu écologique
Action 16	Développer un schéma d'accueil du public marin Grand Site
Action 17	Réhabiliter écologiquement et paysagèrement le ravin du Mal Infernet, le lac du Grenouillet et l'ancien lac de l'Ecureuil
AXE 2	AMELIORER L'ACCUEIL ET LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX
ORIENTATION 3	Organiser les mobilités et les accès au Grand Site
Action 18	Encadrer les process d'aménagement sur le Grand Site pour concevoir des aménagements en accord avec l'identité du Grand Site
Action 19	Définir, réaliser et poser la signalétique du Grand Site
Action 20	Définir et réaliser la Zone d'Accueil Cardinale Sud (Agay-Gratadis) et le pôle multimodal
Action 21	Définir et réaliser la Zone d'Accueil Cardinale Est et le pôle multimodal
Action 22	Définir et réaliser la Zone d'Accueil Cardinale Nord (Col du Testanier/Malpey)
Action 23	Définir et réaliser la Zone d'Accueil Cardinale Ouest et valoriser le site emblématique du Blavet
Action 24	Définir et réaliser la Zone d'Accueil principale du Rocher de Roquebrune (Chapelle Saint-Roch/Lac Aréna)
Action 25	Aménager et/ou poser la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée secondaires
ORIENTATION 4	Mettre en œuvre le réseau d'itinéraires de nature terrestres
Action 26	Requalifier et baliser le réseau d'itinéraires de nature
Action 27	Gérer les sites d'escalade aménagés du Grand Site

Action 28	Réaliser une charte des manifestations
AXE 3	ETABLIR UNE GESTION DURABLE POUR LE GRAND SITE ET SENSIBILISER LE PUBLIC
ORIENTATION 5	Pérenniser le Grand Site
Action 29	Mettre en adéquation les moyens et l'organisation du Syndicat avec les enjeux du Grand Site
Action 30	Réviser le périmètre du Grand Site
Action 31	Préserver le Grand Site en élargissant le périmètre du Site Classé du Grand Site
Action 32	Protéger le Grand Site de menaces écologiques et paysagères
Action 33	Poursuivre l'animation de l'Observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site
Action 34	Etablir un diagnostic concernant l'arrivée de macrodéchets en zone littorale et marine
Action 35	Mettre en place un Observatoire photographique des paysages
ORIENTATION 6	Informier et communiquer sur le Grand Site et l'offre d'accueil
Action 36	Créer les premiers outils de communication du Grand Site
Action 37	Communiquer efficacement sur le Grand Site
Action 38	Développer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Grand Site - Mettre en œuvre la charte d'accueil du Grand Site
ORIENTATION 7	Développement du projet de découverte et de médiation « Raconte-moi l'Estérel »
Action 39	Animer, créer de lieux d'exposition dans le cadre du « centre d'information et de découverte éclaté »
Action 40	Définir et aménager des itinéraires de découverte (balades découvertes thématiques) et mettre en valeur des sites d'intérêt sur ces itinéraires
Action 41	Développer des partenariats avec l'Education nationale

Tableau 2 : Plan d'actions de l'OGS Estérel à 5 ans

4 ACTIONS PORTEES PAR LE SYNDICAT EN 2024

4.1 AXE 1 - PRESERVER LE PAYSAGE ET VALORISER LE PATRIMOINE

4.1.1 ORIENTATION 1 - FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

4.1.1.1 Action 1 - Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site

Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel a arrêté certains travaux à exécuter sur le territoire des communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

Le programme de travaux 2023 - réalisations 2024 présenté ci-dessous reprend les ouvrages à traiter. La plupart sont couverts par des financements publics.

Investissements forestiers - réalisations 2024

Travaux

Commune	Ouvrage		Type de travaux	Montant estimé des travaux HT	Montant estimé de Maîtrise d'œuvre HT	Montant total HT	Montant total TTC	Autofinancement
Fréjus	H71	Estarpe du Cheval	Débroussaillage	5.200 €	420 €	5.620 €	6.744 €	2.248 €
Fréjus/Saint-Raphaël	H22	Route des Cols	Débroussaillage	20.370 €	1.630 €	22.000 €	26.400 €	8.800 €
Saint-Raphaël	CVO15		Débroussaillage	2.925 €	780 €	3.705 €	4.446 €	4.446 €
Les Adrets-de-l'Estérel	H83	Font Freye	Création aire de retournement	14.500 €		14.500 €	17.400 €	5.800 €
Les Adrets-de-l'Estérel	H83	Font Freye	Déplacement citerne AEL05	3.250 €		3.250 €	3.900 €	3.900 €
Saint-Raphaël	H22	Route des Cols	Déplacement citerne	3.250 €		3.250 €	3.900 €	3.900 €
Roquebrune-sur-Argens	F11	Valdingarde	Déplacement RAG07	1.400 €		1.400 €	1.680 €	1.680 €
Saint-Raphaël			Déplacement citernes (SRL01, SRL07, SRL10)	7.000 €		7.000 €	8.400 €	8.400 €
Fréjus			Réparations citernes FRJ13, FRJ24, FRJ25, FRJ31 et FRJ32	3.495 €		3.495 €	4.194 €	4.194 €
Roquebrune-sur-Argens			Réparations citernes RAG02, RAG03, RAG06, RAG09 et RAG12	4.045 €		4.045 €	4.854 €	4.854 €
Saint-Raphaël			Réparations citernes SRL01, SRL06, SRL07, SRL15, SRL26, SRL33, SRL34, SRL98	6.500 €		6.500 €	7.800 €	7.800 €
TOTAL				71.935 €	2.830 €	74.765 €	89.718 €	56.022 €

Servitudes

Commune	Ouvrage		Type de travaux	Montant estimé HT	Montant estimé TTC	Autofinancement
Bagnols-en-Forêt	G19	Culasse	Prise de servitude	12.000 €	14.400 €	4.800 €
Bagnols-en-Forêt	G21	Magail	Prise de servitude	15.000 €	18.000 €	6.000 €
Bagnols-en-Forêt	G52	Les Escolles	Prise de servitude	20.000 €	24.000 €	8.000 €
Bagnols-en-Forêt/Fréjus	G31	Malpasset	Prise de servitude	5.000 €	6.000 €	2.000 €
Bagnols-en-Forêt/Fréjus	G530	Ambon	Prise de servitude	15.000 €	18.000 €	6.000 €
Fréjus/Les Adrets-de-l'Estérel	H86	Armélie	Prise de servitude	8.000 €	9.600 €	3.200 €
Fréjus/Saint-Raphaël	H39	Castelli	Prise de servitude	6.000 €	7.200 €	2.400 €
Fréjus	G28	Rossignole	Prise de servitude	6.000 €	7.200 €	2.400 €
Fréjus	H90	La Louve	Prise de servitude	6.000 €	7.200 €	2.400 €
Fréjus	H65	Puits Rouge	Prise de servitude	5.000 €	6.000 €	2.000 €
Saint-Raphaël	H33	Rastel	Prise de servitude	5.000 €	6.000 €	2.000 €
TOTAL				103.000 €	123.600 €	41.200 €

4.1.1.2 Action 3 - Compléter les actions de prévention incendie et améliorer la culture du risque incendie des habitants et des visiteurs

Actions de prévention incendie

Extension du PIDAF Estérel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens

Lancée en janvier 2023, les phases 1 « recueil des données et analyses » et 2 « Définition des objectifs » sont terminées. La phase 3 « concertation et validation stratégique » sera finalisée lors de la tenue du Comité de Pilotage du 28 février 2024. Le marché abordera alors sa dernière phase « évaluations environnementales, paysagères et élaboration du programme d'actions ».

Le Syndicat a obtenu une subvention du Département du Var ainsi que de la Région Sud respectivement à hauteur de 10.000 € et 12.000 € sur la base d'un montant total estimatif des dépenses de 20.000 € HT.

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	15.000 €
----------	----------

4.1.1.3 Action 4 - Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs

Depuis 2018, une nouvelle politique régionale forestière « guerre du feu » a été mise en place par la Région Sud. Parmi les accompagnements proposés pour les Syndicats se trouve le dispositif de la Garde Régionale Forestière pour une communication au plus près de la population afin de sensibiliser aux risques incendies sur de grands massifs forestiers. Dans la continuité de 2023, le Syndicat renforce la surveillance du massif de l'Estérel pour la saison estivale 2024 avec le recrutement de quatre agents qui formeront la Garde Régionale Forestière.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Région Sud pour accompagnement financier à hauteur de 80% du montant total estimatif de dépenses soit une aide de 37.466,00 €.

Par ailleurs, le Syndicat s'engage avec l'accompagnement de l'Office National des Forêts dans la mise en œuvre d'opérations de patrouilles de police afin de réduire les incivilités telles que circulation/stationnement anarchique de véhicules à moteur sur pistes ou routes forestières interdites à ce type de pratique, dépôt sauvage de déchets en milieu naturel, vol de bois, ... L'objectif est de renforcer la gestion durable des forêts ce qui inclut la surveillance de ces espaces.

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	70.000 €
----------	----------

4.1.1.4 Action 8 - Préserver l'apiculture dans l'Estérel

L'activité apicole, garante de la pollinisation des plantes à fleur et maillon essentiel des cycles de la biodiversité, représente 1.600 ruches environ au sein du massif de l'Estérel qui recèle de nombreuses ressources mellifères. Cette activité s'imbrique étroitement au cœur de l'espace forestier et s'inscrivait déjà dans le programme d'action de la CFTGE.

Le Syndicat a obtenu une subvention à hauteur de 30% du montant total estimatif de dépenses dans le cadre du CRET 2020-2023 et a sollicité un complément de financement auprès du Département du Var avec un dossier en cours d'instruction.

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	50.000 €
-----------------	-----------------

4.1.2 ORIENTATION 2 - REVELER L'EXCEPTIONNEL - PRESERVER LES SITES SENSIBLES TERRESTRES ET MARINS

4.1.2.1 Action 17 - Réhabilitation écologique et paysagère du ravin du Mal Infernet, du lac du Grenouillet et de l'ancien lac de l'Ecureuil

Lancée en août 2020, les phases 1 « Diagnostic » et 2 « Définition des scénarii » de la tranche ferme du marché sont terminées.

Le scénario 3 « Accompagner le retour vers ce qu'aurait été le paysage sans les travaux, interventions et modifications dus au barrage et aux ouvrages en amont du lac du Grenouillet » a été retenu pour être développé en phase 1 « Avant-Projet Sommaire » et 2 « Avant-Projet Définitif » de la tranche optionnelle du marché.

Le Syndicat a obtenu une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que de la Région Sud respectivement à hauteur de 48.000 € et 40.000 € sur la base d'un montant total estimatif des dépenses de 80.000 € HT réévalués à 110.000 € HT.

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	55.000 €
-----------------	-----------------

4.2 AXE 2 - AMELIORER L'ACCUEIL ET LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

4.2.1 ORIENTATION 3 - ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND

4.2.1.1 Action 19 - Définition, réalisation et pose de la signalétique du Grand Site

La signalétique Grand Site a été définie en prenant en compte l'impossibilité actuelle d'utiliser le label Grand Site de France non obtenu à ce jour. Les inscriptions « Massif de l'Estérel » ou « Estérel » seront remplacées ultérieurement dès obtention de l'autorisation d'usage du titre Grand Site de France. Des structures en acier Corten (panneaux d'information générale, panneaux « sécurité » et lutrin de médiation) ont été retenues pour l'intégration paysagère et la durabilité qu'offre ce matériau sur un site minéral tel que l'Estérel. Des structures mixtes acier Corten/bois douglas autoclavé classe IV sont, quant à elles, privilégiées pour la délimitation de périmètre de Réserve Biologique Intégrale (RBI) ou pour les poteaux-flèches directionnels qui équipent les itinéraires d'activités de nature. Il s'agit ici de structures bois sur socles aussi appelés fourreaux en Acier Corten découpés au laser.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 90.000 € sur la base d'un montant total estimatif des dépenses de 300.000 € HT.

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	130.000 €
----------	-----------

4.2.1.1 Action 20 - Définition de la Zone d'Accueil Cardinale Sud (Agay-Gratadis) et du pôle multimodal

Etude :

Lancée en octobre 2021, les phases 1 « Diagnostic » et 2 « Avant-Projet Sommaire » sont terminées. La phase 3 « Avant-Projet Définitif » va être, quant à elle, soldée début 2024.

Le Syndicat a obtenu une subvention de l'Etat via la DREAL PACA à hauteur de 30.000 € sur la base d'un montant total estimatif des dépenses de 65.000 € HT. Un complément de financement public auprès de la même structure à hauteur de 20.000 € va être sollicité en 2024.

Travaux :

Une première phase de travaux va être lancée en 2024.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 261.000 € sur la base d'un montant total estimatif des dépenses de 870.000 € HT.

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	250.000 €
----------	-----------

4.2.1.2 Action 22 - Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Nord « Col du Testanier/ le Malpey »

Le projet de mise en valeur de la Zone d'Accueil Cardinale Nord « Testanier/Malpey » présente la particularité d'une nécessaire gestion des flux d'usagers au travers la route départementale RDN7. Les services départementaux compétents ont été sollicités afin d'étudier les diverses options d'aménagement de passages piétons et cyclistes sécurisés sur les axes majeurs du réseau d'itinéraire d'activité de nature. Sont concernés le Col du Logis de Paris, le col du Testanier et le Col de l'Auriasque.

Une étude d'Avant-Projet Définitif doit être lancée en 2024 pour finaliser ce projet. Un financement auprès de la DREAL PACA à hauteur de 20.000 € va être sollicité en 2024.

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	40.000 €
-----------------	-----------------

4.2.1.1 Action 23 - Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Ouest avec valorisation du site emblématique du Blavet

La Zone d'Accueil Cardinale Ouest « Blavet » s'étend sur deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ; Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA) au Sud et la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) au Nord.

Les aménagements se sont organisés du Sud vers le Nord, en commençant par la porte d'entrée secondaire « Bouverie » et sa proche voisine « Forêt de Raphèle ». Depuis cette aire d'accueil, les itinéraires ont été balisés et aménagés, permettant de relier la partie « aval » du secteur à aménager. Là encore, une route départementale (D47) doit faire l'objet d'aménagement pour permettre au projet global de voir le jour de façon sécurisée et optimisée.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 105.000 € sur la base d'un montant total estimatif des dépenses de 350.000 € HT.

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	120.000 €
-----------------	------------------

4.2.1.2 Action 25 - Aménagement et/ou pose de la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée secondaire

La signalétique d'accueil sur les portes d'entrée secondaire se compose de panneaux d'information générale, de panneaux de sécurité, de lutrins, de bornes et de poteaux-flèches directionnels. Le site « Forêt de Raphèle » sur la commune de Roquebrune-sur-Argens a été équipé en ce sens.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 171.000 € sur la base d'un montant total estimatif des dépenses de 570.000 € HT.

Les portes d'entrée secondaire dite « Cimetière » sur la commune de Bagnols-en-Forêt et « Malpasset » sur la commune de Fréjus sont ciblées pour 2024.

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	166.000 €
-----------------	------------------

4.2.2 ORIENTATION 4 - METTRE EN ŒUVRE LE RESEAU D'ITINERAIRES DE NATURE TERRESTRES

4.2.2.1 Action 26 - Requalification et balisage du réseau d'itinéraires de sports de nature

La préservation de l'esprit des lieux par la gestion des flux d'usagers nécessite de mettre en place une organisation des activités par tronçons d'itinéraires retenus au Schéma d'Accueil du Public. Il s'agit ici d'offrir des parcours de qualité pour chaque type d'activité de nature et d'organiser la multi-activité sur le massif.

Des circuits seront ainsi proposés au départ des zones d'accueil et portes d'entrée, offrant plusieurs niveaux de difficulté, pour tout public.

Les activités ciblées sont :

- Randonnée pédestre dont accès aux voies d'escalade,
- Cyclisme.

Veille et entretien des itinéraires

Les labels fédéraux attendus pour ces itinéraires de qualité engagent le gestionnaire à en assurer l'entretien, afin d'en garantir en permanence le niveau de technicité annoncé.

Des conventions ont donc été instaurées avec différentes associations et clubs, d'activité sportive ou culturelle, afin de garantir une surveillance régulière de ces circuits.

Des poteaux-flèches directionnels faisant apparaître les destinations proches, un peu plus distantes ou éloignées, ainsi que les distances et les temps de parcours pédestres correspondants sont installés aux carrefours d'itinéraires. Des pictogrammes gravés sur les lames directionnelles indiquent également les activités autorisées sur le tronçon indiqué ou les sites d'escalades à proximité.

A cette information directionnelle et descriptive des activités permises, vient s'ajouter l'information sur le niveau de difficulté. Pour les parcours VTT il s'agira de l'implantation de plaquettes réglementaires de la Fédération Française de Cyclisme (triangle coloré) facilement différenciable de la signalétique peinture de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (peinture jaune). Les poteaux-flèches peuvent également recevoir des informations de type « chemin de Saint-Jacques de Compostelle » ou PR de Pays.

Ces poteaux sont ornés d'un numéro permettant le géoréférencement du site par les services de secours.

L'entretien de cette signalétique est assuré par les membres de clubs et association inscrit dans la démarche de conventionnement concernant les itinéraires d'activités de nature.

Travaux sur itinéraires

Afin de rendre conforme à la pratique supportée par l'itinéraire l'ensemble du réseau mis à disposition des usagers dans l'objectif d'offrir une expérience immersive de qualité, des travaux s'imposent. Il s'agit ici de mettre en sécurité et valoriser les tronçons trop dégradés par l'érosion pour pouvoir accueillir un large public de pratiquants. Certains parcours sont volontairement laissés en l'état car ils correspondent à un public plus technique désireux de parcourir autre chose qu'une promenade familiale.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 360.000 € sur la base d'un montant total estimatif des dépenses de 1.200.000 € HT.

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	310.000 €
-----------------	------------------

4.2.2.1 Action 27 - Gestion des sites d'escalade aménagés du Grand Site

Le Schéma d'Accueil du Public a identifié cinq secteurs emblématiques de l'activité escalade sur la partie varoise du massif de l'Estérel :

- Le secteur du Blavet à l'ouest du massif,
- Le Rocher école « La Lieutenante »,
- En Forêt Domaniale de l'Estérel, trois sites sont en cours de conventionnement avec l'Office National des Forêts afin de pouvoir bénéficier des aménagements et de l'entretien dans le cadre de l'OGS Estérel :
 - La barre rocheuse de Roussivau ;
 - Le rocher de Théole ;
 - Le Dramont.

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	36.000 €
-----------------	-----------------

4.3 AXE 3 – ETABLIR UNE GESTION DURABLE POUR LE GRAND SITE ET SENSIBILISER LE PUBLIC

4.3.1 ORIENTATION 5 - PERENNISER LE GRAND SITE

4.3.1.1 Action 33 - Poursuite de l'animation de l'observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site

Lors de l'étude de fréquentation de 2016-2017, le Syndicat s'est porté acquéreur de dix éco-compteurs afin de mesurer les fonctions sociale et touristique du massif de l'Estérel au côté de l'Office National des Forêts et du Département des Alpes-Maritimes, également propriétaires de dispositifs similaires.

En plus de la maintenance de base (renouvellement de la licence et des batteries), il est à noter qu'un éco-compteur est actuellement hors d'usage : éco-compteur du Dramont et a été retourné au SAV.

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	10.000 €
-----------------	-----------------

4.3.2 ORIENTATION 6 - INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LE GRAND SITE ET L'OFFRE D'ACCUEIL

4.3.2.1 Action 36 - Créer les outils de communication Grand Site

Dans la continuité de l'année 2023 où ont été menées des actions de communication (site internet, création de newsletters trimestrielles, émergence d'un nouveau logo, ...), le Syndicat s'engage à poursuivre et à compléter ses actions via les réseaux sociaux et supports promotionnels (flyers, oriflamme, ...).

Inscription au Budget Primitif 2024

DEPENSES	50.000 €
-----------------	-----------------

CONCLUSION

L'année 2024 verra la poursuite des projets engagés avec notamment la priorité ciblée d'implantation de la signalétique et du balisage dans le massif de l'Estérel. Les intentions sur les sites emblématiques, zones d'accueil cardinales et portes d'entrée secondaires, co-construites durant les réunions mensuelles du bureau interservices Opération Grand Site Estérel, se concrétiseront au fur et à mesure sur le terrain selon le programme d'actions Opération Grand Site Estérel validé en Comité de Pilotage du 07 décembre 2023 où apparaît un calendrier prévisionnel pour chaque action.

L'année 2024 et les suivantes vont donc être caractérisées :

- d'une part par une accélération du programme d'investissement au regard de l'amorçage des 3 axes (Axe 1 - Préserver le paysage et valoriser le patrimoine, Axe 2 - Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux et Axe 3 - Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public), des 7 orientations et des 41 actions recensés dans la partie 3 du présent rapport et détaillées dans la partie 4 pour celles qui seront mises en œuvre dès cette année,
- D'autre part par un basculement en section d'investissement des opérations de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) ainsi que de leurs sources de financement.

Par ailleurs le taux de réalisation des recettes, qui avait été modeste sur les années précédentes, ont dépassé les prévisions budgétaires au cours de l'exercice 2022. Il est à noter que lors de la tenue du Comité Syndical où le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 est présenté à l'Assemblée délibérante, le Compte Administratif 2023 est encore provisoire et n'a pu être intégré aux analyses.

L'effectif du Syndicat s'élevait au 31 décembre 2023 à 8 agents dont 2 catégories A pour une masse salariale chargée de 485.000 euros et un recrutement est prévu intervenir au 1^{er} semestre 2024 en lieu et place d'une mission d'assistance confiée aujourd'hui à un responsable financier d'une commune membre.

A fin 2022, l'encours de dette était de 600.000 euros ce qui représentait une capacité de désendettement de 1,5 an en prenant en compte 480.000 euros d'épargne brute comptable moins 80.000 euros de restes à réaliser de fonctionnement soit 400.000 euros d'épargne brute économique. Pour préparer ces opérations, le Syndicat a réalisé en 2023 un emprunt à taux fixe de 2,2 millions d'euros qui, compte-tenu du remboursement anticipé du contrat précédemment cité, constitue aujourd'hui son seul contrat de dette, classifié 1 A sur la charte Gissler.

Les contributions des membres du Syndicat qui s'élevaient à 987.000 euros en 2023 sont prévues pour être stabilisées en 2024. La bascule de la DFCI de la section de fonctionnement en investissement à partir cette année permettra de soulager l'épargne brute des contributeurs.